

**Centre Pierre Bayle - Atelier audiovisuel - Réfection des locaux suite au sinistre du 8 septembre 1989**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : L'atelier audiovisuel du Centre Pierre Bayle a été endommagé lors d'un incendie le 8 septembre 1989.

Des travaux de réfection doivent être entrepris dans les plus brefs délais afin de permettre à l'atelier de fonctionner à nouveau.

Ces travaux sont estimés à 150 000 F TTC, après accord de l'expert :

Peintures	56 598,70 F HT
Pose faux-plafonds	22 120,00 F HT
Sols	20 020,00 F HT
Extincteurs, rideaux	11 475,00 F HT
Electricité, chauffage	20 000,00 F HT

Pour financer cette dépense, il est demandé au Conseil Municipal de voter au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 150 000 F qui figurera en dépenses au chapitre 903.93/232.89509.33000 par anticipation sur l'indemnité de sinistre qui nous sera versée ultérieurement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.